



MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 mars 2018

Tél : 03.27.26.82.64

Fax : 03.27.26.90.22

E-mail : mairieflineslezmortagne@wanadoo.fr

Présents : LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - BROUTIN V. - GÉRARD L. - BOUKLA J. - BOURGHELLE J. – CAUCHETEUX C. - DELFOSSE T. – DELFOSSE M. – KOVACS A. – LEKEUX A. – LELEUX J. - VERONNEZ F.

Excusée : NOLLET D. (Procuration à F. VERONNEZ).

Mme Françoise VERONNEZ a été élue secrétaire de séance.

La condition de quorum est remplie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

- 1) Suite à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, par Madame Muriel DELFOSSE, **il a été décidé de débattre sur les orientations générales** de ce PADD et d'inscrire les remarques suivantes dans le procès-verbal à destination de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut :
 - Remarque sur le volet économique
 - Le Conseil Municipal regrette que la Commune de Flines-lez-Mortagne n'ait pas été incluse dans la « Zone Franche » installée dans les communes limitrophes (Mortagne du Nord - Thun Saint Amand).
 - Remarque sur le volet « Neutralisation des vecteurs d'un regard négatif »
 - Le Conseil Municipal espère que le projet de construction de logements sociaux, avec l'aide de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, aboutira dans le cadre de la reconversion des friches industrielles de « La Rubanerie », rue Marceau Tison.
 - Remarque sur le volet de « la participation au dynamisme du Valenciennois et de la Région des Hauts de France »
 - Le Conseil Municipal regrette que l'offre actuelle des transports en commun proposée aux habitants soit quasi inexistante, et espère que certaines mesures seront prises pour l'organisation future des transports en commun sur le territoire communal afin de pallier à de gros problèmes de mobilité.
- 2) **Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de convention financière** relative au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie Pro-Inno-8 dans le cadre de la labellisation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ». Cette convention nous permettra d'obtenir des subventions dans le cadre de travaux de rénovation du réseau d'éclairage public ainsi que des travaux de remplacement des fenêtres à l'école du Centre.

- 3) **Il a été décidé à l'unanimité** de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2018, pour des travaux de réalisation de trottoirs rues de Wiers et de Callenelle, dont le montant total H.T. s'élève à la somme de 118 034,00 €. La subvention sollicitée s'élève à la somme de 29 508,00 €.
- 4) **Il a été décidé à l'unanimité** d'adhérer à l'association Pôle Synéo par convention de partenariat afin de faire des achats groupés de fourniture d'électricité ou de gaz pour les besoins communaux. Le dispositif sera également accessible pour les citoyens désireux de faire appel à cet organisme pour l'achat d'énergie. Des informations seront communiquées aux habitants.
- 5) **Il a été décidé à l'unanimité** de renouveler l'autorisation d'occupation du domaine privé par Monsieur Laurent GENSE pour le fonctionnement de l'activité de la Friterie rue Aristide Barbieux pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.
- 6) **Il a été décidé à l'unanimité** de modifier le règlement actuel d'occupation de la Maison des Associations afin de permettre aux familles flinoises ayant besoin d'un local à l'occasion des obsèques d'un proche (inhumation ou dépôt d'une urne au cimetière communal) de pouvoir bénéficier d'un « local d'accueil » dans la Maison des Associations pour recevoir leur famille. Cette location sera autorisée pour la demi-journée suivant la cérémonie, en contrepartie d'une somme de 80 €, à partir du 2 avril 2018.
- 7) **Il a été décidé à l'unanimité** d'approuver les demandes de modifications statutaires du SIDENSIAN décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 janvier 2018.
- 8) **Il a été décidé** d'octroyer une subvention d'un montant de 200 € à l'association intercommunale de Sauvegarde du Mémorial du 43^e RI pour participer aux travaux actuellement en cours.
- 9) Monsieur le Maire a donné une information concernant l'instauration de la Taxe GEMAPI qui sera appliquée dès 2018. Cette taxe créée par la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles permet de financer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cette taxe votée en Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut sera additionnée à la Taxe d'habitation, de Foncier bâti et non bâti.

A ce jour, l'augmentation appliquée serait respectivement de :

- 0,14771 % pour la taxe d'habitation,
- 0,19083 % pour la taxe Foncier bâti,
- 0,51072 % pour la taxe Foncier non bâti,
- 0,22632 % pour la taxe professionnelle (CFE).

Questions diverses :

❖ Il a été refusé la demande de subvention présentée par la Chambre des Métiers du Nord pour l'apprentissage. Le Conseil Municipal estime que la Région et l'État subventionnent la Chambre des Métiers et le Conseil Municipal préfère privilégier les associations communales pour l'octroi des subventions.

❖ Monsieur le Maire a fait le point sur la relance faite à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut concernant la construction de logements sociaux sur le site de La Rubanerie et a indiqué l'intérêt de l'organisme SOGINORPA sur ce projet.

Fin de séance à 22h00

Flines-lez-Mortagne, le 5 avril 2018

Le Maire

B. LEBRUN VANDERMOUTEN